



DÉPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE CAUMONT

**ARRETE DE VOIRIE N° 13-2023**  
72 QUAI DE SEINE

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L 2213-1 ;

**Considérant** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

**Considérant** la demande d'intervention de l'entreprise Brunet Bataille domiciliée rue Jean Petit à Gaillon 27 110, en raison de travaux de terrassement à hauteur du 72 quai de Seine,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La circulation se fera par alternat à l'aide de feux tricolores sur le quai de Seine durant la période des travaux du 13/04/2023 et jusqu'au 15/05/2023 dans les deux sens de circulation à hauteur du numéro 72, en raison de travaux de terrassement pour un branchement électrique individuel.

**ARTICLE 2** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation de cet arrêté à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours
- CCRS
- service technique communal

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A CAUMONT le 12 avril 2023

Le Maire,  
Sylvain BONENFANT

